



Baie-Comeau

AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné, par la présente, que le conseil municipal se réunira en séance ordinaire le **lundi 16 mars 2026**, à 19 h 30, afin de se prononcer, entre autres, sur les demandes de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme concernant les immeubles suivants :

1468, rue Divet

Une dérogation mineure est demandée afin de permettre de régulariser l'implantation de la remise située en cour arrière, pour la résidence située au 1468, rue Divet. La remise possède une marge de recul arrière de 0,43 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une marge de recul arrière minimale de 0,9 m pour ce type de bâtiment.

Lot 5 201 659 (301, rue des Campanules)

Une dérogation mineure est demandée afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 5 201 659 (301, rue des Campanules). La résidence posséderait une hauteur de 4,9 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit que la hauteur de toute habitation ne doit pas différer de plus de 30 % par rapport à une habitation située sur un lot adjacent sur la même rue, soit une hauteur de 5,57 m dans ce cas-ci.

Lot 3 209 791 (avenue Arthur-A.-Schmon)

Une dérogation mineure est demandée afin de permettre la construction d'une résidence multifamiliale de six logements sur le lot 3 209 791 (avenue Arthur-A.-Schmon). La résidence posséderait une hauteur de 11,45 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit que la hauteur de toute habitation ne doit pas différer de plus de 30 % par rapport à une habitation située sur un lot adjacent sur la même rue, soit une hauteur minimale de 8,5 m dans ce cas-ci.

Toute personne intéressée par ces demandes, qu'elle soit favorable ou défavorable, peut transmettre ses commentaires par écrit à l'attention de la greffière de la Ville, au 19, avenue Marquette, Baie-Comeau, G4Z 1K5 ou par courriel à greffebc@ville.baie-comeau.qc.ca au plus tard le 15 mars 2026, ou en personne lors de la séance du conseil municipal le 16 mars 2026 à 19 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 19, avenue Marquette.

Baie-Comeau, le 23 février 2026

**M^e Clémence Richard, greffière
et directrice des affaires juridiques**